

Bruxelles, le 12 décembre 2017
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2016/0282B (COD)**

15577/17
ADD 2

CODEC 2049
AGRI 688
AGRILEG 249
AGRIFIN 132
AGRIOrg 124
AGRISTR 115
VETER 124
PHYTOSAN 27

NOTE POINT "A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) n° 1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), (UE) n° 1306/2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune, (UE) n° 1307/2013 établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune, (UE) n° 1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et (UE) n° 652/2014 fixant des dispositions pour la gestion des dépenses relatives, d'une part, à la chaîne de production des denrées alimentaires, à la santé et au bien-être des animaux et, d'autre part, à la santé et au matériel de reproduction des végétaux (première lecture) - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

Déclaration des Pays-Bas

Les Pays-Bas remercient la présidence pour le travail qu'elle a effectué afin de parvenir à un compromis sur les dispositions agricoles de la proposition "omnibus". Ils se félicitent des résultats relatifs au règlement "horizontal", au règlement concernant les paiements directs et au règlement sur la politique des marchés et des prix.

Les Pays-Bas s'inquiètent néanmoins de l'abaissement du seuil de préjudice des assurances récolte, animaux et végétaux, qui est ramené de 30 % à 20 %. Ils disposent actuellement d'un régime d'assurance contre les aléas climatiques qui fonctionne bien, avec un seuil de préjudice de 30 %. Si ce seuil est abaissé, il faudra indemniser davantage et plus souvent. La conséquence en sera une augmentation de la prime, ce qui rendra plus difficile la participation au large régime d'assurance contre les aléas climatiques. Par ailleurs, cette modification aura pour effet de faire passer la subvention concernant la prime de la "boîte verte" de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la "boîte orange" (mesures provoquant une distorsion des échanges). Pour ces raisons, les Pays-Bas s'abstiendront lors du vote de la proposition.
